

Assemblée communale du 27 mai 2013

Conseil communal au complet + secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens : 16      totaux : 22

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens.

Excusés : Mme Christine Marchand, M. Gabriel Marchand, Mme Aude Kistler, M. Damien Menoud, Mme Annette Cettou, Mme Françoise Flückiger, Mme Karin Oguey, M. Gabriel Dorthe

Scrutateur : M. Laurent Monney

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2012 :**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. Comptes 2012 :**

a) Approbation du compte de fonctionnement.

M. le Syndic présente le compte de fonctionnement.

Au poste 9, finances et impôts, nous avons une différence de CHF -94'291.00.

Cette différence provient du fait que notre principal contribuable a quitté la commune en août 2012. Lorsqu'un contribuable quitte la commune pour un autre canton, les impôts de l'année complète vont à la nouvelle commune.

Par ailleurs, un autre contribuable a effectué des travaux dans sa maison et a pu déduire les frais aux impôts. Le conseil communal ne pouvait pas prévoir ces événements à l'élaboration du budget.

Mme Carmen Dougoud demande le montant encaissé pour les impôts extraordinaires.

M. le Syndic répond CHF 48'202.00 sur les gains immobiliers et CHF 17'077 sur les mutations.

b) Approbation du compte des investissements.

Le compte des investissements présente aux charges CHF 112'541.00, aux produits CHF 84'993.00, excédents de charge CHF 27'548.00

M. le Syndic présente un tableau montrant l'attribution du franc du contribuable. 47 % sont attribués aux écoles et santé, 13% aux affaires sociales, 16% à l'administration, = 76% pour les charges liées.

### **3. Rapport de la commission financière :**

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de la fiduciaire Ruffieux. Cette dernière déclare que les comptes sont conformes à la loi sur les communes, elle recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes.

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que la commission financière s'est réunie le 14 mai 2013 et qu'elle a pris connaissance du rapport Ruffieux. Les indications qui leur ont été fournies à cette occasion ont donné entière satisfaction et la commission financière a apprécié la manière dont la comptabilité a été tenue. Elle n'a pas de remarques à formuler et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

M. le Syndic soumet au vote les comptes 2012.

Le compte de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Le compte des investissements est approuvé à l'unanimité.

### **4 Divers :**

M. le Syndic signale que le conseil n'a pas d'information à donner.

Il passe la parole aux citoyens.

La parole n'étant pas demandée, il lève l'assemblée en demandant aux citoyens de rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20'50 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Roland Cettou

Jacques Menoud